



# MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE PRANGINS

---

## Préavis No 34/91

Concerne : Demande d'un crédit de fr. 330'000.-- en vue de poursuivre le programme d'installation de l'éclairage public le long de divers routes, chemins, sentiers et quartiers en pleine extension sur le territoire de la Commune.

Municipal responsable : M. Hans-Rudolf KAPPELER, municipal

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## PREAMBULE

La Municipalité propose de poursuivre l'extension de son réseau d'éclairage public pour améliorer la sécurité des piétons sur les routes, chemins et sentiers communaux, selon plan annexé.

De ce fait, Elle a mandaté le Service technique communal et la Société Electrique Intercommunale de La Côte S.A. (S.E.I.C.), à Gland, pour réaliser l'étude de cette extension et élaborer un devis estimatif du coût des travaux envisagés, sur la base de soumissions rentrées pour les travaux de génie civil.

## CONSTRUCTION

Ces travaux se réaliseront en deux phases pour la plupart des lots :

- 1) l'exécution de fouilles pour la pose de canalisations et la construction de socles en béton pour les mâts d'éclairage,
- 2) l'installation proprement-dite de l'éclairage par la S.E.I.C.

**COUT**

			<b><u>Génie civil</u></b>	<b><u>Inst. S.E.I.C.</u></b>	<b><u>Total</u></b>
1.-	Chemin de la Combe, (domaine public)	170 ml.	fr. 14'000.--	16'930.--	30'930.--
2.-	Sentier de la Cure	145 ml.	fr. 12'000.--	12'990.--	24'990.--
3.-	Sentier du Château	150 ml.	fr. 29'000.--	22'740.--	51'740.--
4.-	Liaison rue de la Gare - route de Bénex (Creux- du-Loup) - provisoire	220 ml.	fr. 20'000.--	19'280.--	39'280.--
5.-	Accès au cimetière				
	a) par le sentier de Très-le-Châtel	150 ml.	fr. 35'000.--	11'600.--	46'600.--
	b) par la route de Bénex	75 ml.	fr. 7'000.--	7'010.--	14'010.--
6.-	Chemin des Morettes - provisoire	300 ml.	fr. 24'500.--	22'270.--	46'770.--
7.-	Route de Bénex-Dessous	80 ml.	fr. 8'500.--	7'150.--	15'650.--
8.-	Sentier du Ministre	100 ml.	fr. 12'000.--	10'210.--	22'210.--
	Travaux en régie		fr. 12'500.--	-.--	12'500.--
	Divers et imprévus		fr. 25'320.--	-.--	25'320.--
	<b>Coût total des travaux : fr.</b>		<b>199'820.--</b>	<b>130'180.--</b>	<b>330'000.--</b>
			=====	=====	=====

Lorsque la réfection de la voie de communication est envisagée dans un proche avenir, tout sera mis en oeuvre pour que les installations provisoires puissent être récupérées et réutilisées.

**CONCLUSIONS**

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS**

vu le préavis municipal No 34/91 concernant la demande d'un crédit de fr. 330'000.-- en vue de poursuivre le programme d'installation de l'éclairage public le long de divers routes, chemins, sentiers et quartiers en pleine extension sur le territoire de la Commune,

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,  
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

- 1 / d'adopter le préavis municipal No 34/91 concernant la demande d'un crédit de fr. **330'000.--** en vue de poursuivre le programme d'installation de l'éclairage public le long de divers routes, chemins, sentiers et quartiers en pleine extension sur le territoire de la Commune,
- 2 / d'accorder un crédit de fr. **330'000.--**, pour ces travaux,
- 3 / de financer cette opération selon l'autorisation de la Commission des Finances, conformément aux dispositions de l'article 17, lettre h) du Règlement du Conseil communal,
- 4 / de porter au budget de fonctionnement, durant **10 ans**, la somme de fr. **33'000.-- par année** au titre d'amortissement,
- 5 / de porter en compte les frais de fonctionnement d'un montant annuel de fr. **12'000.--** (électricité, entretien, ampoules).

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 4 mars 1991, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le syndic

le secrétaire

J.-P. Frutiger

A. Badel



